

Apostolat de la Prière

— o —

Intention générale pour Mars 1909 : *Les syndicats chrétiens.*

Dans son encyclique *Rerum Novarum*, Léon XIII proclamait, il y a dix-sept ans, que parmi « toutes les œuvres propres à soulager efficacement l'indigence et à opérer un rapprochement entre les deux classes (entre les patrons et les ouvriers) la première place appartient aux corporations ouvrières ». Et le Saint Pontife ajoutait : « Les ouvriers chrétiens n'ont plus qu'à choisir entre ces deux partis : ou de donner leur nom à des sociétés dont la religion a tout à craindre, ou de s'organiser eux-mêmes et de joindre leurs forces, pour pouvoir secouer hardiment un joug si injuste et si intolérable. »

Tous les catholiques doivent donc favoriser les syndicats chrétiens, pour lutter contre le syndicalisme socialiste et impie. Il faut montrer aux ouvriers qu'ils peuvent parfaitement défendre leurs intérêts légitimes, tout en sauvegardant l'ordre social et en respectant la religion. C'est le meilleur moyen d'acheminer notre société si troublée vers la justice et la paix selon l'Évangile.

OFFRANDE QUOTIDIENNE POUR MARS

Divin Cœur de JÉSUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour que le développement des syndicats chrétiens achemine la société vers la justice et la paix selon l'Évangile.

Résolution apostolique : J'aiderai, de toutes mes forces, les œuvres sociales franchement catholiques.

— ♦ —

Livres condamnés

— o —

Les *Acta Apostolicae Sedis* publient un décret de la Sacrée Congrégation de l'Index, du 4 janvier 1909, condamnant trois livres de Jehan de Bonnefoy : *Les Leçons de la défaite* ou la